

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du vendredi 06 novembre 2015 – 09 h 00

Président : LECAT Camille

Secrétaire de séance : NUNGE Véronique

Présents :

Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Camille LECAT, Emilie MERMET-BOUVIER, Véronique NUNGE, Hervé PELLECUER, Loïc JEANJEAN, Daniel MATHIEU, Miriam ROESSEL

Représentés : Josette ROUX par Loïc JEANJEAN

Absents : Frédéric NADLER

- Approbation du compte-rendu du conseil du 25 juillet 2015
- Informations diverses
 - Maison Rouverand : lancement de la consultation aux entreprises ; la date limite de réception des offres est fixée au mardi 24 novembre 2015, 14h00.
La commission M.A.P.A se réunit le jeudi 26 novembre, 9h00, en présence de Y. Garrigues, maître d'œuvre.
 - Comité syndical du Syndicat Mixte de la Ligne Verte des Cévennes du 19 octobre dernier où était présent Loïc Jeanjean.
Ont été abordés les points suivants :
 - Plan de financement : le coût est estimé à 4,6 M € avec une aide du Département de 26 % et de la Région à 26 %.
 - Estimation des risques sur le parcours
 - La commune de Cassagnas envisage son retrait du Syndicat.
 - Reversement d'une partie des amendes de police 2014 sur année 2013 : a été attribuée à la commune 3 921.17 € pour la rénovation de parapets (base subventionnable : 12 285.50 € HT). Les travaux n'ont pas été budgétisés dans le B.P. 2015 ; le conseil échange sur la capacité financière de la commune de maintenir ou non cette opération d'aménagement.
 - Reversement d'une partie des amendes de police 2015 sur année 2014 : un dossier d'aide financière a été déposé auprès de l'Agence Lozère Ingénierie pour le projet d'aménagement suivant : pose d'un garde-corps sur le mur de soutènement de la voie d'accès à la mairie ; le devis est de 9 460.00 € HT.
 - Révision des listes électorales 2015 : la Sous-Préfecture a désigné un nouveau délégué de l'administration : Mme Janine GIROD (ép. BRASSEUR).
Les élections régionales se dérouleront les dimanches 6 et 12 décembre prochain.
 - Contrat territorial : le maire informe des arbitrages lors la réunion de négociation du 30 octobre dernier ; l'enveloppe réservée au territoire Cévennes au Mont Lozère est de 547 409 € (Vialas non inclus)- de cette enveloppe, 62 000.00 € sont réservés aux projets de St Andéol soit 11 %.

Les projets ayant reçu un avis favorable de l'Assemblée Départementales sont les suivants :

- Réhabilitation de la maison Rouverand – 10 000.00 € - taux : 5%
- Programme voirie 2016 – 14 000.00 € - taux : 40 %

- Programme voirie 2017 – 14 000.00 € - taux : 40 %
- Création d'un dispositif d'assainissement à Lézinier et Espinas (phase 1) – 2 000.00 € - 20%
- Travaux afin d'assurer la disponibilité de la ressource en eau potable à L'Espinas – 3 000.00 € - 30 %
- Enfouissement des réseaux secs dans les hameaux de Lézinier et de l'Espinas – 4000.00 € - 40 %
- Aménagement de village de l'Espinas – 15 000 € - 30%

Le conseil regrette que l'ensemble des projets relatifs à l'A.E.P et à l'assainissement n'ait pas reçu un avis favorable ; cela contraindra la commune à recourir à un emprunt plus important que prévu.

➤ A.E.P – régularisation administrative des captages : Pierre-Emmanuel Dautry, délégué A.E.P, propose d'adresser un courrier R.A.R. aux propriétaires des parcelles où sont situés les captages de Cabanis-Poussiels et du Cros afin que la commune puisse en faire l'acquisition à l'amiable.

➤ Travaux de génie civil Lézinier / Espinas :

Programmation des travaux :

- Hameau de Lézinier, accessibilité mairie – temple : travaux en cours
- Hameau de l'Espinas, réseaux secs – humides : novembre – décembre 2015
- Hameau de Lézinier, réseaux secs - humides : Janvier 2016

Plan de financement :

- Réseaux secs : 25 846.70 € (dont fonds de concours SDEE de 17 469.70 € + ORANGE 3 242 €)
 - Subvention contrat territorial = 4 000.00 €
 - Autofinancement commune : 21 846.70 €
- Accessibilité mairie / temple : 56 887.20 €
 - Subvention Département + Etat = 26 331.15
 - Autofinancement commune : 30 556.05 €
- Réseaux humides (AEP + Assainissement) : 93 547.60 €
 - Subvention Contrat territorial : 5 000.00 €
 - Autofinancement et/ou Emprunt à contracter par la commune : 88 547.60 €

- Le S.D.E.E. prend en charge une partie des travaux d'enfouissement des réseaux secs ; un fonds de concours est demandé à la commune selon le plan de financement suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Enfouissement BTS Lézinier	39 100.44 €	Participation du SDEE	28 516.74 €
		Fonds de concours de la commune (devis HT des travaux – 11 x 2000€)	10 583.70 €
TOTAL	39 100.44 €	Total	39 100.44 €
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Génie civil Lézinier	20 658.00 €	Participation du SDEE	13 772.00 €
		Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	6 886.00 €
TOTAL	20 658.00 €	TOTAL	20 658.00 €

Adopté à l'unanimité de membres présents.

- ORANGE prend en charge une partie des travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques ; le reste à charge pour la commune est de 3 242.00 € ; adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ Volet agricole :

- Clède tour Cléonis : opérationnelle pour séchage des châtaignes. Une convention de prêt à usage permet une mise à disposition du bâtiment aux castanéiculteurs.

- Projet de création d'un atelier chèvres – troupeau communal : un questionnaire a été adressé aux habitants pour consultation ; pour les propriétaires, leur est proposé de mettre à disposition leurs terrains pour pacage ou pâturage.

- Débardage et projet accès verger Espinas : nettoyage réalisé par les Contrats Verts. Le conseil échange sur le tracé d'une piste permettant l'accès à la châtaigneraie et sur la nécessaire adéquation de ce tracé avec le tracé du sentier d'interprétation et de découverte de la châtaigneraie mis en œuvre par l'association Epi de Mains, en partenariat avec le P.N.C. et la commune.

➤ Bilan chantier international avec Solidarité Jeunesse : une intervenante du réseau propose de présenter le bilan 2015 lors d'un prochain conseil municipal.

➤ Projet de création de la commune nouvelle : un conseil municipal est programmé le samedi 21 novembre prochain à 9h00 et à 11h00 pour la commune de St Frézal de Ventlaon ; les deux conseils délibéreront sur :

- le projet de commune nouvelle par regroupement des deux communes au 1^{er} janvier 2016 ;
- la charte de la commune nouvelle ;
- le nom de la commune nouvelle : concernant le choix du nom, les habitants de deux communes ont été conviés, par courrier et par mail, à participer à un sondage dans lequel leurs a été proposé 5 noms de communes ainsi que la possibilité de suggérer un nom.

Les élus procèderont la semaine prochaine au dépouillement et, en fonction des résultats, des occurrences, détermineront le nom de la commune nouvelle.

Les élus ont rencontré le personnel communal (technique, école, administratif) mercredi dernier en mairie de Saint Frézal afin d'échanger sur les changements inhérents à la création de la commune nouvelle.

Départ de Daniel MATHIEU

➤ C.U.M.A. du Ventalon : La Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (C.U.M.A) du Ventalon a pour projet l'acquisition une minipelle. Son coût est estimé à 35 000 € HT.

La commune souhaite adhérer à la section minipelle de la C.U.M.A. du Ventalon afin de l'utiliser pour des travaux d'entretien de son foncier agricole.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'adhérer à la C.U.M.A. du Ventalon, section minipelle ; d'y souscrire des parts sociales pour un montant maximum de 3 500.00 € ; de s'engager à utiliser le matériel pour une durée de 300 heures par an et durant 5 ans.

➤ Le maire informe le conseil que l'épisode cévenol du 14 au 16 novembre 2014 a causé des dégâts sur des équipements communaux non assurables et en particulier au Pont de Vitaternes ; un devis a été effectué ; le coût total de l'opération de réparation à l'identique s'élève à 4 888.00 € HT ;

L'État a ouvert des crédits au titre du « *Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles* » afin d'aider financièrement les communes touchées par l'épisode climatique survenu des 12 et 13 septembre derniers.

Le dossier de demande doit être transmis à l'Etat au plus tard le 12 novembre 2015.

Le maire présente au conseil le plan de financement :

	Taux	Coût des travaux HT	13720.00 € HT
		Financement	
ETAT (fonds de solidarité)	80 %	10 976.00 €	
Autofinancement communal	20 %	2 744.00 €	
TOTAL	100 %	13 20.00 €	

Où l'exposé du maire, le conseil, après en avoir délibéré, autorise le maire :

- à procéder aux travaux de réparation des équipements communaux touchés par l'épisode climatique du 14 au 16 novembre 2014
- autorise le maire à déposer un dossier de financement au titre du « *Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles* » auprès de l'Etat.

Le maire informe également qu'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été effectuée auprès de la Préfecture le 15 septembre 2015.

➤ Intempéries 2014 : concernant les travaux non effectués, le conseil propose de consulter à minima 3 entreprises pour devis.

➤ Le maire rappelle la délibération DE_2015_037 ayant pour objet la signature de la convention de partenariat avec l'association des A.B.P.S. dans le cadre du C.Q.P. pierre sèche niveau II et présente deux factures du Relais de l'Espinass relatives aux repas des stagiaires et du formateur C.Q.P. durant les deux sessions de formation – du 07 au 11 septembre 2015 pour un montant TTC de 450.00 € et du 19 au 30 octobre 2015 pour un montant TTC de 449.96 €.

Mme Véronique NUNGE et M. Camille LECAT ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil valide ces deux factures et autorise le maire à procéder à leur paiement pour un montant total de 899.96 € TTC.

➤ Le maire informe le conseil qu'un enfant domicilié sur la commune est scolarisé à l'école primaire du Collet-de-Dèze.

La mairie du Collet de Dèze a fait parvenir un état détaillé des charges liées au fonctionnement de l'école primaire des Abrits et sollicite de la commune de St Andéol une participation aux charges scolaires pour l'année 2014-2015 de 1 060.35 €.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise le maire à verser une participation aux charges scolaires de l'école primaire du Collet de Dèze d'un montant de 1 060.35 € pour l'inscription d'un enfant domicilié sur la commune.

➤ Avis sur les nouveaux périmètres de la future communauté de communes : le Préfet de Lozère a présenté le 09 octobre dernier le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) de la Lozère ; concernant le Sud Lozère, le Schéma prévoit la création de deux EPCI :

- l'un comprenant les C.C. Cévennes Mont Lozère, Vallée Longue Calbertain en Cévennes, Cévennes des hauts Gardons
- l'autre regroupant les C.C. Vallée de la Jonte, Gorges du Tarn et Grands Causses et Florac- Sud Lozère.

Communes, EPCI, syndicats ont jusqu'au 12 décembre 2015 pour présenter leur avis au Préfet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 8 VOIX POUR et 1 ABSTENTION, décide de ne pas valider la proposition du S.D.C.I., formule le souhait d'adhérer à une structure territoriale rayonnant autour du pôle de Florac et demande que la proposition du schéma départemental de coopération intercommunale puisse être amendée afin qu'un nouveau schéma soit proposé et que la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère soit intégrée dans un nouvel ensemble autour de la Communauté de Communes de Florac Sud Lozère.

➤ Modification des statuts de la C.C.C.M.L., suite à l'extension du périmètre communautaire par l'adhésion de VIALAS au 1^{er} janvier 2016 : adopté à l'unanimité des membres.

➤ Répartition des sièges au sein de la C.C.C.M.L. : le maire rappelle que la répartition actuelle des sièges au sein de la C.C.C.M.L., préalable à l'entrée de Vialas, repose sur l'accord local suivant :

- les modes de calcul imposés par la loi et fixé par le tableau, à savoir 16 sièges pour les communautés de communes de moins de 3 500 habitants, la communauté de communes disposant au maximum de 4 sièges supplémentaires qu'il n'est pas obligatoire de répartir

- de la prise en compte du critère « population ».

Soit une attribution des sièges par communes comme suit :

- 4 sièges pour la commune du Pont de Montvert
- 4 sièges pour la commune de Fraissinet de Lozère
- 3 sièges pour la commune de Saint Frézal de Ventalon
- 3 sièges pour la commune de Saint Maurice de Ventalon
- 3 sièges pour la commune de Saint Andéol de Clerguemort

Au vu de l'adhésion de la commune de Vialas au 1^{er} janvier 2016, le maire propose d'établir la répartition des sièges au sein de la C.C.C.M.L. par l'accord local suivant :

COMMUNES	Nombre hab. au 01/01/15	Nombre de sièges
VIALAS	440	6
LE PONT DE MONTVERT	287	4
FRAISSINET DE LOZERE	230	3
ST FREZAL DE VENTALON	151	2
ST ANDEOL DE CLERGUEMORT	106	2
ST MAURICE DE VENTALON	73	1
TOTAL	1 287	18

Approuvé à l'unanimité.

➤ Fonds de concours à la C.C.C.M.L. de 19 654.41 € pour couvrir le déficit prévisionnel à répartir au prorata de la population entre les 5 communes membres soit 2 464.47 € pour St Andéol.
Approuvé par le conseil municipal à 8 VOIX POUR, 1 ABSTENTION.

➤ Délégation de la compétence Gouvernance des Bassins Versants (SMAGE des Gardons) à la C.C.C.M.L. : report au conseil du 12/12/15

➤ Modalités d'application de la réglementation du cœur du P.N.C. : avis de la commune sur les modifications apportées par le P.N.C. : approuvé à l'unanimité.

➤ Indemnité de conseil de 274.13 € brut alloué au comptable du Trésor, Mme M-P GALLAS : approuvé à l'unanimité.

- Lecture est faire de trois courriers reçus en mairie :
- L'un de Mme PETIT Eliane sur le regroupement des deux communes en une commune nouvelle
 - L'un de Mme ROUX Josette sur la surpopulation des sangliers. La possibilité de demander des battues administratives et des tirs d'été est évoquée.
 - L'un de M. CLARISSE Stéphane sur l'entretien de pistes et VC.